Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Québec

CCSEHDAA du CSSPI

Procès-verbal du CCSEHDAA
Tenu le lundi 13 mars 2025
Au CSSPI — 550, 53e Avenue, Pointe-aux-Trembles, H1A 2T7

PRÉSENCES

Représentant des parents :

Basque, Janelle	École Montmartre	
Cornu, Emmanuelle	École Belle-Rive	
Fatma, Elabid	Le Tournesol	**Abs**
Fournier, Natacha	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	**Abs**
Kamel, Melha	Marc-Aurèle-Fortin	
Larivée, Nicole	École Félix-Leclerc	**TEAMS**
Medjahed, Amel	Wilfrid-Bastien	**Abs**
Monast, Benoit	St-Marcel	
Simard, Véronique	Daniel-Johnson	
Tekelioglu, Derya	Denise-Pelletier	
Tessier, Marie-Andrée	Marc-Laflamme	
Verreault, Audrée	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	

Représentant du personnel de direction :

Brierley, Claudia — École Wilfrid-Bastien

Représentant du personnel de soutien :

Geneviève Chicoine — école secondaire Daniel-Johnson — **TEAMS**

Représentant du personnel professionnel :

Constantineau, Caroline
Bossous, Martine — **Abs**

Représentant du personnel enseignant :

Alary, Catherine
Rivet, Fannie

Observateur désigné par le Conseil d'administration du CSSPI :

Stéphane, Vallée — Membre de la communauté

Invités et public

Bélair, Jacinthe — Conseillère pédagogique – CSSPI
Caron, Marième — Enseignante-consultante - CSSPI
Forgues, Aline — Public

Personnes ressources :

Senez, Isabelle	directrice réseau P-A-T/Mtl-Est et écoles spécialisées
Dumais, Marie-Eve	directrice adjointe de réseau
Martel, Geneviève	directrice adjointe de réseau
Leblanc, Audrey	directrice adjointe de réseau

La rencontre débute à 18 h 43.

1. ACCUEIL ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Mme Melha Kamel souhaite la bienvenue à tous. Elle invite les gens à adopter l'ordre du jour.

PROJET D'ORDRE DU JOUR
13 mars 2025

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu de la rencontre du 27 janvier 2025
3. Suivi du compte rendu de la rencontre du 27 janvier 2025
4. Parole au public
5. Les mesures d'adaptation et les outils technologiques
6. Répartition des services éducatifs complémentaires 2025-2026
7. Mot de la présidence
8. Parole de la représentante au comité de parents
9. Autres sujets
10. Clôture de la rencontre

Il est proposé par Mme Melha Kamel, appuyée par Mme Audrée Verreault et résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soumis soit adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ »

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 27 JANVIER 2025

Les membres n'ont pas reçu le procès-verbal de la rencontre du 27 janvier 2025, ce point est remis à la prochaine rencontre.

3. SUIVI DE LA RENCONTRE DU 27 JANVIER 2025

Mme Kamel demande aux membres si des renseignements supplémentaires sont demandés en rapport avec la rencontre du 27 janvier. N'ayant aucune réponse, ce sujet est clos.

4. PAROLE AU PUBLIC

Madame Melha Kamel donne la parole à Mme Aline Forgues. Elle mentionne que le sujet des mesures d'adaptation et les outils technologiques sont des sujets qui l'intéressent et qu'elle voulait bénéficier de ces informations.

5. LES MESURES D'ADAPTATION ET LES OUTILS TECHNOLOGIQUES

La parole est donnée à Mme Mariève Caron, enseignante-consultante en classe langage et Mme Jacinthe Bélair, conseillère pédagogique à l'adaptation scolaire.

Mme Bélair indique qu'elle parlera des mesures d'adaptation sous l'angle de l'utilisation des aides technologiques à savoir, les contextes d'utilisation, le rôle des parents, l'utilisation en classe et le rôle des intervenants dans l'école par rapport à l'entrainement aux outils technologiques.

Elle débute avec les trois grands principes de la différenciation pédagogique :

- La flexibilité pédagogique
- Les mesures d'adaptation
- La modification aux attentes du programme

Ces trois principes se déploient dans le processus de planification de l'enseignant et dans le processus d'évaluation de l'élève dans le but de favoriser leur réussite scolaire. Elle explique comment ces principes s'inscrivent à travers l'utilisation des outils technologiques.

Au niveau de **la flexibilité pédagogique**, lorsque l'enseignant planifie ses activités d'apprentissages, il doit réfléchir aux possibilités que tous les élèves de son groupe vont avoir pour réaliser leurs apprentissages. Lorsqu'on pense aux outils technologiques, tous les élèves d'un groupe pourraient se voir offrir d'effectuer un travail avec Word, avec un livre audio, utiliser un enregistreur pour leurs idées ou utiliser un dictionnaire numérique. Tous les élèves d'un groupe ont droit à l'utilisation du numérique dans leurs activités d'apprentissages et même d'évaluation. Le Ministère a aussi publié un continuum de développement des apprentissages de la compétence numérique pour tous les élèves au Québec. Les enseignants ont un enseignement à prévoir pour l'usage du numérique en classe.

Au niveau de **l'adaptation,** il peut arriver qu'un élève ait besoin d'une mesure d'adaptation comme un ordinateur pour l'aider dans ses apprentissages dans certaines matières, ça pourrait être une aide ou un soutien dont l'élève a besoin d'une façon ponctuelle parce qu'en ce moment dans sa vie, il est moins disponible aux apprentissages ou parce qu'il y a une notion qui passe moins facilement pour diverses raisons. L'enseignant va prévoir une mesure d'adaptation qui pourrait être temporaire, cependant pour d'autres enfants, les mesures d'adaptations vont devenir nécessaires à la réussite et c'est là que va entrer en compte le plan d'intervention. Ce n'est pas parce qu'un enfant est exposé à l'utilisation d'un ordinateur que d'emblée il faudrait le noter au plan d'intervention. L'adaptation concerne des élèves pour qui des mesures sont nécessaires afin de contourner des obstacles aux apprentissages. Lorsque l'outil d'aide technologique devient nécessaire pour compenser les obstacles, cela deviendra une mesure d'adaptation inscrite au plan d'intervention et il pourra les utiliser durant les épreuves sanctionnées par le Ministère.

La modification est une mesure plus rare et exceptionnelle quand les difficultés de l'élève sont persistantes dans le temps, et récurrente dans plusieurs contextes. Aussi, dans ce cas-ci, les mesures d'adaptation seront inscrites au plan d'intervention et pourront être utilisées durant les épreuves du Ministère.

Il faut retenir que tous les élèves vont devoir recevoir une éducation numérique d'emblée et que, pour certains, l'utilisation du numérique va vraiment devenir un outil de compensation qui va leur permettre de démontrer ses compétences, de faire ses apprentissages dans plusieurs contextes parce que ses difficultés étaient fréquentes et qu'il en avait un réel besoin. Un élève rencontrant des difficultés d'apprentissage a le droit d'avoir des mesures d'adaptation pour l'aider à réussir. Il faut compenser les obstacles pour donner la même chance de réussir. Ça donne la même chance de réussite à tous.

Une mesure d'adaptation ne doit pas être considérée comme de la tricherie. Il y a quelquefois des perceptions à défaire dans les pensées de certains individus parce que les outils qui sont mis à la disposition des élèves qui ont besoin de mesures d'adaptation ne donnent pas les réponses aux questions. Ces outils ne changent pas la nature des choses qu'il doit apprendre. Les enseignants évaluent les mêmes attentes du programme, on lui demande d'apprendre les mêmes notions et concepts que le reste du groupe. On va plutôt contourner certaines difficultés qu'il a, pour lui permettre de progresser.

Mme Caron mentionne qu'elle aime l'analogie avec la paire de lunettes, car les lunettes permettent à l'élève de voir la même chose que tous les autres. Il ne voit pas plus loin ni plus grand, il voit la même chose que tous les autres. Ce n'est pas de la tricherie, mais ça lui permet d'atteindre un but et de surmonter des obstacles.

Mme Caron explique la démarche réflexive de l'équipe-école pour l'octroi d'outils technologiques à certains élèves. Les outils d'aide technologiques ne sont pas attribués de façon aléatoire aux élèves. C'est une démarche rigoureuse et continue, comme démontré dans le schéma suivant :

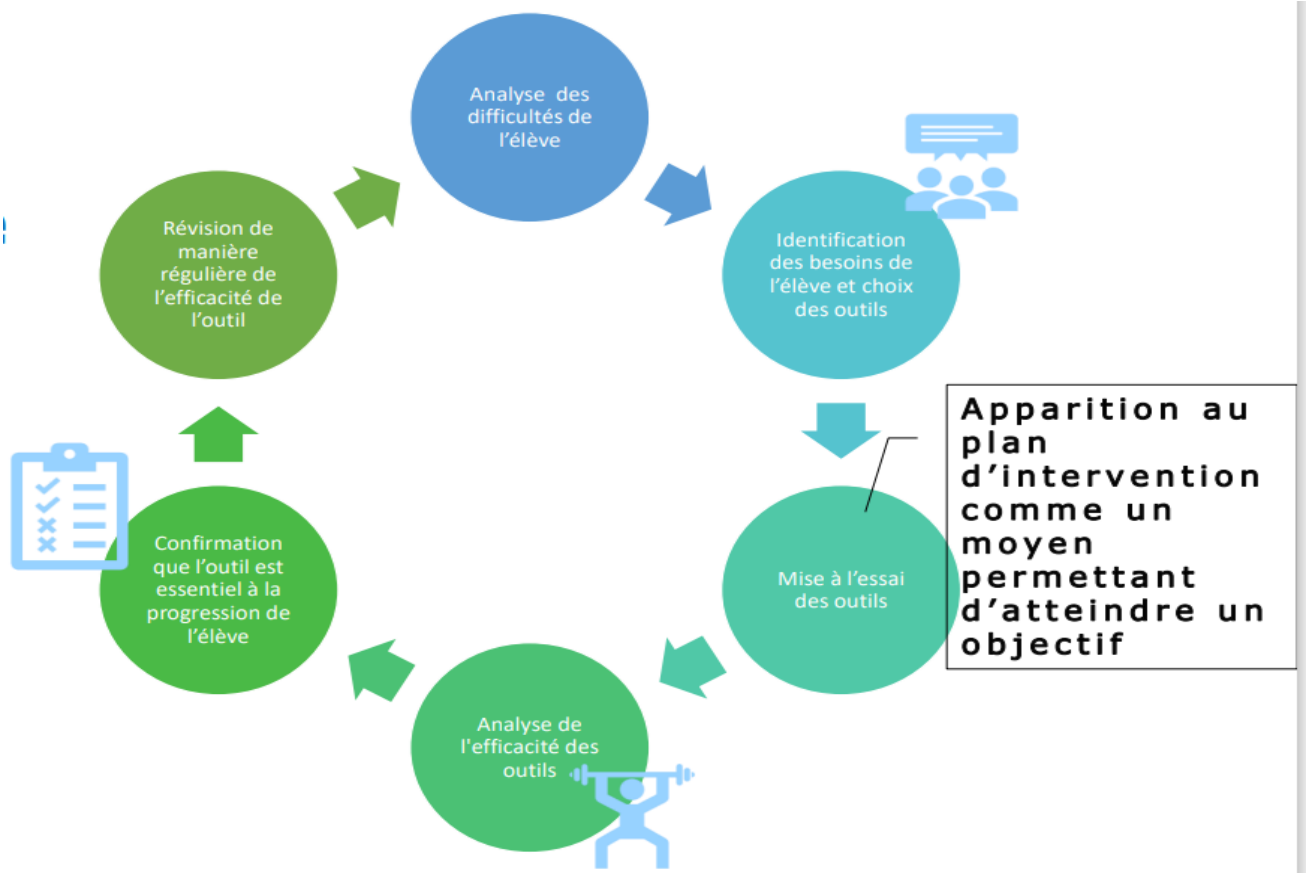

- Analyse des difficultés de l'élève.
- Identification des besoins de l'élève et choix des outils. Par exemple, l'enfant a besoin d'écrire correctement ses mots, d'apprendre à structurer ses phrases, l'équipe-école va identifier ses problèmes et c'est à partir de son besoin que l'on va faire un choix d'outils adaptés à son besoin.
- Mise à l'essai des outils sur une période donnée qui est suffisante pour bien évaluer si c'est le bon outil pour lui ou si l'on doit changer pour un autre genre d'aide mieux adaptée à son besoin. C'est aussi à ce moment que le plan d'intervention apparaît comme un moyen d'atteindre un objectif.
- Analyse de l'efficacité des outils, à savoir si cette aide lui permet réellement de surmonter ses obstacles ou si ça pose un obstacle supplémentaire.
- Confirmation que l'outil est essentiel à la progression de l'élève. Une analyse permet de constater une valeur ajoutée donc l'élève peut surmonter son obstacle et déployer ses compétences.
- Révision de manière régulière de l'efficacité de l'outil. Il se peut qu'un outil qui a été efficace pour un certain temps ne soit plus utile ou qu'il soit toujours adapté à son besoin. L'analyse est toujours en continu et le schéma recommence.

Mme Melha Kamel demande comment l'accompagnement aux enseignants se fait dans ce processus. Mme Bélair répond qu'il y a dans chaque école des intervenants qui sont formés pour accompagner les enseignants dans cette démarche d'utilisation d'outils technologiques.

Chaque école est responsable de se procurer le matériel dont les élèves auront besoin. Le service de l'adaptation scolaire va soutenir et vérifier si chaque école, pour les étudiants qui sont identifiés HDAA, a le matériel nécessaire pour chacun des élèves qui a droit à la mesure d'outils technologiques. Ensuite, l'équipe-école va réfléchir pour déterminer qui sont les personnes les plus expertes et les plus à l'aise pour pouvoir assurer le suivi adéquat. Ce rôle peut être attribué à :

- L'enseignant titulaire
- L'enseignant-orthopédagogue
- L'éducateur spécialisé (T.E.S.)
- L'orthophoniste
- L'enseignant-ressource

Il est important de comprendre que cette mesure ne modifie pas les attentes envers l'élève. L'utilisation de cette mesure d'adaptation peut permettre à l'élève de poursuivre les apprentissages prévus au programme de formation de l'école québécoise (PFEQ). L'élève pourra utiliser cette mesure même en contexte d'évaluation.

Le rôle du parent dans cette utilisation est :

- Collaborer avec l'équipe-école dans tout le processus du choix de l'outil
- Aider son enfant à comprendre la valeur ajoutée des outils d'aide technologique
- Encourager l'utilisation des outils à la maison et à l'école
- Demander à son enfant de lui expliquer le fonctionnement des outils d'aide technologique
- Responsabiliser son enfant dans une utilisation éthique (cyberintimidation).

6. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES 2025-2026

Madame Isabelle Senez prend la parole. Elle mentionne qu'une des fonctions des membres du CCSEHDAA, selon la LIP à l'article 187, est de donner son avis sur la répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves. Elle présente ce sujet de la même façon que par les années passées. Elle indique que les tableaux sont lourds et compliqués et elle aimerait proposer une autre version de présentation pour l'an prochain. Elle propose de le démontrer avec un graphique d'évolution.

Les services éducatifs complémentaires ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.

- De soutien qui vise à assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage ;
- De vie scolaire qui vise le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires, ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école ;
- D'aide à l'élève qui vise à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre ;

- De promotion et de prévention qui visent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Les services éducatifs complémentaires au CSSPI sont des services :

- De promotion de la participation de l'élève à la vie éducative ;
- D'éducation aux droits et aux responsabilités ;
- D'animation, sur les plans sportif, culturel et social ;
- De soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire ;
- D'information et d'orientation et professionnelles ;
- De psychologie ;
- De psychoéducation ;
- D'éducation spécialisée ;
- D'ergothérapie
- D'orthopédagogie ;
- D'orthophonie ;
- De santé et de services sociaux ;
- D'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Les services éducatifs complémentaires au CSSPI sont des services universels (tous les élèves) et ciblés (élèves HDAA, classes spécialisées et classes d'accueil). Ce sont des services décentralisés dans les établissements et répartis selon différents critères : nombre d'élèves, nombre d'élèves HDAA, caractéristiques des élèves (codes de difficulté). Les coûts sont assumés par le CSS ou par les établissements.

Mme Senez mentionne le contexte auquel doit faire face le CSSPI.

- Des ressources financières qui n'augmentent pas, mais une augmentation de services à rendre en raison, entre autres, d'une augmentation de la clientèle et du nombre de classes spécialisées
- Une rareté du personnel qui fait en sorte que plusieurs postes ne sont pas comblées ou qui freine la création de postes.

Elle ajoute que le CSSPI est différent de plusieurs autres centres de services scolaires en faisant en sorte de décentraliser les services. On veut que les professionnels, les orthopédagogues et les T.E.S soient dans les classes avec les élèves, au quotidien. Il y a tout de même quelques professionnels et quelques services qui sont centralisés.

La répartition dans les établissements est faite selon tout de sorte de critères, le nombre d'élèves, le nombre d'élèves HDAA, le nombre de classes de point de service et le nombre de classes d'accueil. Tous ces critères fluctuent d'une année à l'autre et ça peut faire en sorte qu'une année, une école se retrouve avec beaucoup plus de jours de services et beaucoup moins la suivante.

M. Vallée demande d'avoir des précisions sur l'équipe constituant l'adaptation scolaire. Mme Senez demande à son équipe de se présenter et d'expliquer rapidement la nature de leurs tâches :

Mme Marie-Eve Dumais travaille en collaboration avec les CIUSSS lorsqu'il y a une problématique avec un élève. Elle travaille en étroite collaboration avec les orthopédagogues et les psychologues et fait le lien avec les services de santé et services sociaux et les animateurs au développement personnel et à l'engagement communautaire.

Mme Geneviève Martel est responsable de toute l'équipe d'adaptation scolaire pour tous les points de service, les écoles spécialisées ainsi que le soutien direct aux élèves. Elle s'occupe aussi des prévisions de groupe pour l'an prochain.

Mme Audrey Leblanc prend les autres volets des dossiers de professionnels, les orthophonistes, les psychoéducateurs, les sexologues et les conseillers en orientations. Elle a le mandat des dossiers de prévention et climat scolaire, le bien-être à l'école, le plan de lutte contre la violence et l'intimidation, la TEVA et les conseillers pédagogiques en orientation.

7. MOT DE LA PRÉSIDENCE

Mme Kamel prend la parole. Elle précise qu'il y aura le congrès de la FCPQ le 31 mai prochain. Elle demande aux parents qui voudraient y participer de donner leur nom avant le 18 mars, à la secrétaire, Guylaine Bourget. Aussi, il y aura la possibilité de participer à distance à ce congrès pour les parents qui ne pourraient se déplacer.

8. PAROLE DE LA REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS

La parole est donnée à Mme Nicole Larivée. Elle mentionne que le congrès de la FCPQ est un bel événement que ce soit en présentiel ou en ligne. C'est un endroit pour rencontrer des gens qui touchent au domaine de l'éducation de toutes les façons, que ce soit les campagnes de financement, les troubles d'apprentissage, etc.

9. AUTRES SUJETS

Il n'y a aucun point à autres sujets.

10. CLÔTURE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Melha Kamel, appuyé par M. Stéphane Vallée et résolu :
QUE la séance soit levée à 20 h 49.

« ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ »

_____

Melha Kamel
Présidente du CCSEHDAA